

CONSEIL NATIONAL  
DES ACTIVITÉS PRIVÉES  
DE SÉCURITÉ

**Décision du président n° DO-001-2012 du 27 septembre 2012 portant délégation d'attributions  
à M. le directeur du Conseil national des activités privées de sécurité (CNAPS)**

NOR : INTD1237433S

Le président du collège du CNAPS,

Vu le décret n° 2011-1919 du 22 décembre 2011 relatif au Conseil national des activités privées de sécurité et notamment ses articles 5 et 21,

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Jean Yves Latournerie, directeur du CNAPS, à l'effet de représenter le CNAPS en justice.

Article 2

La présente décision est applicable à compter de sa publication au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 27 septembre 2012.

*Le président,*  
ALAIN BAUER